PROGRAMME — BILAN DE COMPÉTENCES

Bilan de compétences

Faire le point sur ses compétences et construire un projet professionnel réaliste

Réf. PT-BC-01 — V1 — Mis à jour le 09/11/2026

Durée	14 h d'entretiens individuels, en 11 séances sur 8 à 12 semaines	**Modalité**	Présentiel à Porcelette, à distance ou mixte
Format	Individuel (1 bénéficiaire)	**Tarif**	1 600 € net de taxe par bénéficiaire
Délai d'accès	2 à 4 semaines	**Reconnaissance**	Document de synthèse remis au bénéficiaire (non certifiant)

Public visé

- Toute personne active souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle : salariés du secteur privé, agents publics, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, chefs d'entreprise.
- Personnes envisageant une évolution, une reconversion, une reprise de formation ou une valorisation de leur parcours.

Prérequis

- Aucun diplôme ni niveau requis.
- Démarche volontaire : le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire.
- Un entretien préalable, gratuit et sans engagement, permet de présenter la démarche et de vérifier qu'elle correspond à la demande.

Objectifs du bilan

Conformément à l'article L.6313-4 du Code du travail, le bilan permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. À l'issue du bilan, le bénéficiaire sera capable de :

1. Identifier ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses connaissances, y compris transférables.
2. Repérer ses atouts, ses axes de progrès, ses valeurs et ses motivations.
3. Définir un projet professionnel cohérent et réaliste au regard du marché du travail, et le cas échéant un projet de formation.
4. Construire un plan d'action précisant les étapes, les moyens et les délais de mise en œuvre de son projet.
5. Présenter et valoriser ses compétences auprès d'un employeur, d'un recruteur ou de son réseau.

Déroulement du bilan

Le bilan se déroule en trois phases, conformément à l'article R.6313-4 du Code du travail : 14 heures réparties en 11 séances individuelles d'environ 1 h à 1 h 30, complétées par un travail personnel entre les séances (questionnaires, recherches, enquêtes terrain), non compté dans les 14 heures. Les durées sont indicatives et adaptées à chaque bénéficiaire.

PHASE 1 — PHASE PRÉLIMINAIRE (1 H 30)

Séance 1 — Analyser la demande 1 h 30

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche.
- Analyser sa demande, sa situation et ses besoins.

- Co-construire avec le bénéficiaire un programme personnalisé (déroulement, calendrier, outils), à partir d'une grille d'analyse partagée de sa situation.
- Présenter le cadre : confidentialité, déontologie, méthodes et outils utilisés.
- Questionnaire d'auto-évaluation initial ; lancement de l'« Histoire de vie ».

PHASE 2 — PHASE D'INVESTIGATION (9 H 30)

Séance 2 — Valeurs, sens et motivations — 1 h

- Identifier ses valeurs personnelles et professionnelles, ce qui donne du sens à son travail et ses sources de motivation.

Séance 3 — Parcours et compétences — 1 h 30

- Retracer son parcours avec l'« Histoire de vie » : parcours professionnel, ligne de vie, compétences et appétences.
- Cartographier ses compétences selon leur fréquence d'utilisation et l'intérêt qu'on leur porte (schéma des zones de compétences) ; repérer les compétences transférables.

Séance 4 — Fonctionnement et ancrages professionnels — 1 h

- Identifier ses ancres de carrière avec le questionnaire « Racines professionnelles ».
- Repérer ses modes de fonctionnement sous pression avec le questionnaire « Mes petites voix » (sois fort, fais plaisir, fais effort, fais vite, sois parfait).

Séance 5 — Personnalité et potentiels — 1 h 30

- Restitution de l'inventaire de personnalité « Profil Pro 2 » (Central Test) : profil, potentiels, adéquations métiers.
- Identifier ses atouts et ses axes de progrès.

Séance 6 — Point d'étape et émergence des pistes — 1 h

- Bilan de mi-parcours à l'aide du « Carnet de mi-parcours ».
- Faire émerger les premières pistes de métiers ou d'évolution.

Séance 7 — Explorer les pistes — 1 h 30

- Relier ce que l'on aime, ce que l'on sait faire, ce dont le monde a besoin et ce pour quoi on peut être rémunéré (IKIGAI).
- Analyser chaque piste avec les « Fiches d'exploration métier » (jusqu'à 5 métiers) : fiches ROME, Onisep, formations, marché de l'emploi.

Séance 8 — Critères de choix — 1 h

- Identifier et hiérarchiser ses critères de choix, du plus personnel au plus global, et les confronter aux pistes explorées.

Séance 9 — Préparer l'enquête terrain — 1 h

- Préparer la rencontre de professionnels avec le « Guide d'enquête terrain » pour confronter les pistes à la réalité du métier.
- Évaluer la faisabilité de chaque piste : compétences à acquérir, formations, financements, VAE le cas échéant.

PHASE 3 — PHASE DE CONCLUSIONS (3 H)

Séance 10 — Analyser et décider — 1 h 30

- Débriefer les enquêtes terrain avec la « Fiche d'auto-analyse » : comparer, analyser, décider.
- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation et choisir le projet à retenir.
- Recenser les conditions et les moyens favorables à la réalisation du projet professionnel et, le cas échéant, du projet de formation.

Séance 11 — Plan d'action et document de synthèse — 1 h 30

- Construire le plan d'action : principales étapes de mise en œuvre, moyens et délais.
- Préparer la valorisation de ses compétences (présentation, réseau, entretiens de recrutement).

- Remise et commentaire du document de synthèse ; questionnaires d'auto-évaluation final et de satisfaction.

APRÈS LE BILAN

Entretien de suivi à 6 mois inclus

- Faire le point sur la mise en œuvre du projet et ajuster le plan d'action si besoin (entretien proposé en plus des 14 heures, sans surcoût).

Méthodes mobilisées

Le consultant adapte la démarche à chaque bénéficiaire et combine plusieurs méthodes :

- **Entretiens individuels semi-directifs :** écoute active et questionnement pour faire émerger les compétences, les motivations et les choix du bénéficiaire.
- **Analyse des expériences :** décrire des situations vécues pour identifier les compétences mises en œuvre.
- **Questionnaires et inventaires :** personnalité (Profil Pro 2), ancres de carrière, modes de fonctionnement, valeurs et motivations, restitués et commentés en séance.
- **Investigation active :** recherches documentaires, enquêtes métiers et rencontres de professionnels réalisées par le bénéficiaire entre les séances.
- **Accompagnement à la décision :** comparaison des pistes, analyse de faisabilité et construction du plan d'action.

Modalités de déroulement

- Entretiens individuels en face-à-face, dans un bureau garantissant la confidentialité à Porcelette.
- Entretiens à distance en visioconférence (Teams, Zoom ou Google Meet), ou format mixte présentiel / distance.
- Plusieurs rythmes possibles : en général une séance par semaine ; séances fixées d'un commun accord avec le bénéficiaire.
- Travail personnel entre les séances, accompagné par le consultant.
- À distance : 100 % en synchrone (entretiens en visioconférence en direct, aucun module à suivre seul en ligne) ; assistance technique et pédagogique assurée par le consultant, par téléphone et par e-mail.
- Un livret d'accueil, remis avant le démarrage, présente le déroulement, le règlement intérieur et le dispositif de prévention et de signalement des violences (dont les violences sexistes et sexuelles), du harcèlement et des discriminations ; référent : Joseph Pili.

Moyens pédagogiques et techniques

- Outils d'évaluation et d'exploration : inventaire de personnalité « Profil Pro 2 » (Central Test) ; questionnaires « Racines professionnelles » (ancres de carrière) et « Mes petites voix » ; « Histoire de vie » (parcours, ligne de vie, compétences et appétences) ; schéma des zones de compétences ; fiche « Valeurs, sens et motivations » ; IKIGAI ; fiches d'exploration métier ; grille des critères de choix ; guide d'enquête terrain et fiche d'auto-analyse ; carnet de mi-parcours.
- Ressources documentaires sur les métiers et les formations : fiches métiers ROME (France Travail), Onisep, répertoires de France Compétences, Mon Compte Formation.
- Supports de travail remis au bénéficiaire au fil des entretiens.
- À distance : lien de connexion envoyé avant chaque entretien ; les modalités techniques sont détaillées dans le livret d'accueil.

Consultant en bilan de compétences

- Consultant : Joseph Pili, dirigeant de Pilitrust Consulting. Il a suivi en 2024 le « Bilan ProCo » (organisme METOD, 24 h) : un bilan de compétences orienté vers les métiers de l'accompagnement, qui comprend l'appropriation de la méthodologie du bilan. Consultant en bilan de compétences pour l'organisme REACTIF depuis 2025. Certifié par Central Test pour l'utilisation de ses tests psychométriques, dont « Profil Pro 2 » (certificat de formation n° 1532211 du 16/06/2020). Coach professionnel : il a réussi en 2020 les examens du parcours de formation visant le titre « Coach professionnel » de niveau 6 (organisme YYYOURS Formations, jury du 31/07/2020). Responsable du

service fusion en fonderie depuis 30 ans (toujours en poste) : encadrement d'équipes, recrutement et développement des compétences de ses collaborateurs. Ancien sportif de haut niveau.
- Évaluation du consultant en 2025 par l'organisme REACTIF (certifié Qualiopi), dont il est consultant partenaire : satisfaction des bénéficiaires de bilans de compétences 10/10 (commission d'évaluation du 16/04/2026). Bilans réalisés pour REACTIF CONSULTANTS notés 5/5 sur Mon Compte Formation (2 avis).

Modalités d'évaluation

- Au démarrage : analyse de la demande et questionnaire d'auto-évaluation initial (clarté du projet, connaissance de ses compétences).
- Pendant le bilan : point d'avancement à chaque séance et bilan de mi-parcours formalisé dans le « Carnet de mi-parcours ».
- En fin de bilan : questionnaire d'auto-évaluation final comparé au questionnaire initial, et validation du document de synthèse avec le bénéficiaire.
- Évaluation des contenus et des enseignements par les bénéficiaires, à l'aide d'un questionnaire distinct du questionnaire de satisfaction ; les résultats alimentent l'amélioration continue du bilan.
- Satisfaction : questionnaire à chaud en fin de bilan, puis questionnaire à froid lors de l'entretien de suivi à 6 mois (mise en œuvre du projet).

Suivi de l'exécution et documents remis

- Feuilles d'émargement signées à chaque séance par le bénéficiaire et le consultant (attestation de connexion à distance).
- Document de synthèse remis au seul bénéficiaire, présentant les circonstances du bilan, ses compétences et aptitudes, son projet et les étapes de sa mise en œuvre.
- Certificat de réalisation.

Déontologie et confidentialité

- Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire. Le refus d'un salarié de consentir à un bilan ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.
- Les résultats du bilan et le document de synthèse appartiennent au seul bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers, y compris l'employeur ou le financeur, qu'avec son accord écrit.
- Le consultant est tenu au secret professionnel.
- Les documents élaborés pendant le bilan sont détruits à son terme, sauf demande écrite du bénéficiaire de les conserver pour le suivi.

Bilan réalisé sur le temps de travail

- Bilan à l'initiative du salarié, réalisé en dehors du temps de travail : aucune autorisation de l'employeur n'est nécessaire, et l'employeur n'en est pas informé.
- Bilan à l'initiative du salarié, réalisé pendant le temps de travail : l'accord préalable de l'employeur est nécessaire.
- Bilan à l'initiative de l'employeur (plan de développement des compétences) : une convention tripartite est signée entre le salarié, l'employeur et Pilitrust Consulting ; le bilan est réalisé pendant le temps de travail, avec maintien de la rémunération.

Type de reconnaissance

Le bilan de compétences ne délivre ni diplôme, ni titre, ni certification. Il donne lieu à la remise d'un document de synthèse au seul bénéficiaire et d'un certificat de réalisation. Il ne confère aucun droit à poursuite d'études.

Modalités et délais d'accès

- **Modalités d'accès :** Prise de contact par téléphone ou e-mail, entretien préalable gratuit et sans engagement, puis signature d'une convention (avec l'employeur, ou directement avec le bénéficiaire en financement personnel).

- **Délai d'accès :** 2 à 4 semaines en moyenne entre la demande et la première séance.
- **Dates et horaires :** Séances planifiées d'un commun accord avec le bénéficiaire.
- **Lieu :** Bureau de Pilitrust Consulting, 4 rue des Bleuets, 57890 Porcelette (non accessible aux personnes à mobilité réduite), salle accessible louée à proximité, ou à distance.

Tarif

- 1 600 € net de taxe pour le bilan complet (14 heures d'entretiens individuels), par bénéficiaire.
- TVA non applicable, article 261-4-4° a du Code général des impôts.
- Le tarif comprend les 11 séances, l'ensemble des questionnaires et inventaires (dont le test « Profil Pro 2 »), le document de synthèse et l'entretien de suivi à 6 mois.

Modalités de financement

- Financement personnel, ou par l'employeur (plan de développement des compétences).
- CPF, OPCO, France Travail et fonds d'assurance formation des indépendants (AGEFICE, FIFPL, FAFCEA…) : ces financements nécessitent que l'organisme soit certifié Qualiopi. Avec Pilitrust Consulting, ils seront accessibles dès l'obtention de la certification Qualiopi de Pilitrust Consulting (démarche en cours).
- Pilitrust Consulting n'est pas référencé sur Mon Compte Formation à ce jour. Pour un financement par le CPF, Joseph Pili réalise des bilans en délégation pour l'organisme REACTIF CONSULTANTS, sur Mon Compte Formation : le bilan est alors contracté avec REACTIF CONSULTANTS, selon ses conditions. Avec le CPF, une participation forfaitaire fixée par l'État reste à la charge du titulaire, sauf exceptions (notamment demandeurs d'emploi et abondement de l'employeur).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Bilan accessible aux personnes en situation de handicap. Lors de l'entretien préalable, un échange confidentiel permet d'identifier les besoins d'adaptation : lieu, rythme et durée des entretiens, supports, outils, entretiens à distance.
- Le bureau de Porcelette, situé au domicile du consultant, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans ce cas, les séances ont lieu à distance ou dans une salle accessible louée à proximité, sans surcoût pour le bénéficiaire.
- Pilitrust Consulting est engagé dans la démarche de progrès continu pour l'accessibilité des formations de la Ressource Handicap Formation (charte d'engagement Agefiph signée le 06/11/2026).
- Si nécessaire, nous mobilisons nos partenaires : Ressource Handicap Formation Grand Est, Cap emploi Moselle, MDPH de la Moselle.
- Notre politique d'accessibilité (engagements et axes de progrès annuels, document généré par la plateforme Ressource Handicap Formation) est consultable sur notre site internet et sur simple demande.
- Référent handicap : Joseph Pili — 06 64 03 52 78 — joseph@pilitrust.fr

Indicateurs de résultats

Pilitrust Consulting a été créé en 2026 (nouvel entrant) : les indicateurs de résultats ci-dessous sont définis dès à présent et seront publiés à l'issue des premiers bilans.

Indicateur	Résultat	Méthode de calcul
Bénéficiaires en début et en fin de bilan	À venir	Nombre de bénéficiaires ayant commencé un bilan et nombre de bénéficiaires l'ayant terminé (document de synthèse remis) sur la période.
Taux de satisfaction	À venir	Part des bénéficiaires ayant répondu « satisfait » ou « très satisfait » à la question de satisfaction globale du questionnaire de fin de bilan, rapportée au nombre de répondants.
Enquêtes terrain	À venir	Nombre et nature des enquêtes terrain (rencontres de professionnels) réalisées par les bénéficiaires pour valider leur projet.

Taux de réalisation des entretiens de suivi à 6 mois	À venir	Nombre d'entretiens de suivi à 6 mois réalisés rapporté au nombre de bilans terminés depuis plus de 6 mois.
Mise en œuvre du projet à 6 mois	À venir	Part des bénéficiaires ayant engagé au moins une étape de leur plan d'action (formation, candidature, VAE, création…), d'après l'entretien de suivi à 6 mois.

Indicateurs mis à jour chaque année. Les résultats d'évaluation du consultant obtenus en 2025 avec l'organisme REACTIF figurent dans la rubrique « Consultant en bilan de compétences ».

Contact

Pilitrust Consulting — 4 rue des Bleuets, 57890 Porcelette

Tél. : 06 64 03 52 78 — E-mail : joseph@pilitrust.fr — www.josephpili.fr